



DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD du 22 MARS 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA vous demande une nouvelle fois, dans l'intérêt du bon fonctionnement du service public d'éducation de notre département et pour la défense des intérêts des enseignants des écoles, de renoncer à mettre en application la note de service n°2009-155 du 28 octobre 2009 concernant la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Les groupes de travail qui se sont tenus n'ont malheureusement pas apaisé nos craintes, bien au contraire.

Loin d'améliorer le fonctionnement du mouvement départemental, ces nouvelles mesures vont complètement gommer la transparence qui le caractérisait. Les collègues pouvaient choisir leur poste et leur attribution se faisait dans le cadre très strict du barème et de la place des vœux.

Dorénavant, l'attribution d'un poste pour certains va se faire sans que le collègue n'en fasse la demande, négligeant ainsi sa personnalité, ses préférences en un mot négligeant ses possibilités de s'investir un maximum au profit des élèves. C'est une forme de mépris des personnels.

Dans la circulaire du mouvement de l'année dernière dans un encadré était écrit en gras : « *Tous les candidats à mutation devront prendre connaissance du projet d'école...* » et « *tout enseignant qui sollicite un poste dans une école s'engage, de facto, à en accepter les règles de fonctionnement* »

Vous-mêmes, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, préconisiez aux enseignants de prendre contact avec l'école pour en connaître les spécificités à travers son projet.

Les enseignants s'engageaient donc en toute connaissance de cause à solliciter une affectation sur un poste pour mettre à profit toutes leurs compétences dans un cadre connu et réfléchi par eux.

Comment accepter maintenant que le nombre de postes vacants dans une école ou encore que le numéro ISU d'une école détermine l'attribution d'un poste ?

Nous sommes bien loin de la prise de connaissance du projet de l'école !!!

En outre, le SE-UNSA a toujours été attaché au paritarisme, garant de l'équité entre tous les collègues.

Communiquer le projet du mouvement aux participants avant la tenue de la CAPUD nous heurte profondément.

Pour le SE-UNSA, les commissaires paritaires, élus aux élections professionnelles, ont le devoir de vérifier ce projet avec toute l'attention et le respect qu'ils doivent aux collègues. Ce contrôle est l'une des bases du paritarisme... et vous contribuez à le détruire.

Que vous donniez ces informations aux collègues avant de nous les communiquer comme cette année, ou juste après comme l'année dernière, pour le SE-UNSA, le problème reste le même : **TOUT RESULTAT DONNE AVANT LA TENUE DE LA CAPD MENACE LE PARITARISME.**

Nous l'avons dénoncé l'année dernière et nous condamnons tous ceux qui divulguent des infos avant la tenue de la CAPUD que ce soit l'administration ou un syndicat.

Par ailleurs, des collègues nous ont alertés sur le non paiement depuis octobre des heures effectuées dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Pouvez-vous nous expliquer les causes de ce retard ?

Les collègues ont investi beaucoup de leur temps dans ce dispositif, le budget qui y est consacré sera-t-il à la hauteur des heures effectuées ?

Les collègues ne pourront pas continuer d'assurer l'accompagnement éducatif dans de telles conditions, le SE-UNSA vous demande de remédier rapidement à cette situation.